

# TRAIT-D'UNION – AVRIL 2009

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

### Éditorial de Claudine BOCQUEL, Adjointe au Maire, Rédactrice en chef de ce numéro



Comme annoncé dans le bulletin municipal de février, voici le premier numéro du Trait-d'Union à parution mensuelle.

Nous souhaitons ce rythme, pour une diffusion à tous les dionysiens de l'information en lien avec l'actualité. Celle de la Commune tout d'abord, avec un résumé succinct des réunions de conseil, du suivi des travaux, du rappel de certaines règles en fonction des saisons, la communication d'informations venant d'organismes et présentant un intérêt général. L'actualité des associations et en particulier de leurs activités... Il est également ouvert à tous ceux d'entre vous qui souhaitent s'y exprimer.

Une nouveauté : chaque mois, nous souhaitons que la « rédaction en chef » soit confiée à un membre différent du Conseil Municipal. Ainsi, celui-ci pourra traiter des sujets et des projets qui lui tiennent à cœur.

Depuis le début de notre mandat, dans le cadre de la commission « culture, sports et vie associative », nous avons rencontré les associations dionysiennes dans un climat chaleureux, et je les remercie d'avoir accepté notre invitation. Au cours de ces rencontres, représentants de la Commune et représentants des associations ont pu échanger sur leurs projets, leurs besoins, leurs attentes... Elles bénéficient toutes de notre soutien. L'association intercommunale « Les Amis de la Musique » nous a fait l'honneur de son concert de printemps le 28 mars dernier. L'église a retenti des chants de la chorale Chanteloire, des morceaux joués par l'orchestre Musiloire et des chants joyeux du groupe de Gospel Yes Lord. Une bien belle soirée !

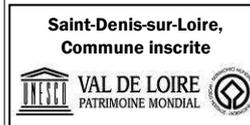
La commission « Patrimoine et Tourisme » est en cours de recensement des sites qui mériteraient d'être mis en valeur et réfléchit sur la manière de réaliser ces travaux. Pourquoi pas des chantiers de jeunes ou intergénérationnels ! Elle a, par ailleurs, proposé à Agglopolys un projet de circuit de randonnée pédestre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite qui en sera donnée.

Je puis vous assurer que notre équipe municipale œuvre toujours dans l'esprit d'équipe qui l'anime depuis le début et les objectifs qu'elle s'est fixée se réaliseront avec le concours de tous.

Claudine BOCQUEL



### Bulletin n° 54



### Dans ce numéro :

Éditorial .....	1
Comptes-rendus conseil municipal .....	2
Actualité de la Commune .....	3
Les associations.....	5
Infos communales.....	7
Infos diverses .....	11

### saint-denis-sur-loire

## Un tonnerre d'applaudissements

L'association intercommunale des Amis de la musique, dont le président est Jean-Paul Vuillet, avait choisi l'église de Saint-Denis pour leur concert de printemps. Parmi les interprétations de la chorale Chanteloire dirigée par Isabelle Guérin, les nombreux mélomanes présents ont apprécié le psaume 69 de Joseph Haydn qui précédait « Ige hérouviny », extrait de la liturgie orthodoxe russe et le célèbre chant populaire hongrois « Tabor tuznel » de Lajos Bardos.

#### Du gospel

Puis ce fut le tour de l'orchestre Musiloire dirigé par David Germond de transporter le public dans un enchaînement d'interprétations diverses et variées comme « Novena » de James Swearingen ou encore « The Simpsons »



Yes-Lord, sous la direction de Marie Legros-Vallet.

de Danny Elfman. La chorale Chanteloire et l'orchestre Musiloire n'ont fait qu'un sous la direction de David Germond pour interpréter « Laissons entrer le soleil » extrait de la célèbre comédie musicale des années 70, « Hair ». A la de-

mande générale, cette interprétation a été bissée. La dernière partie de ce concert de printemps faisait la part belle au gospel avec l'ensemble Yes-Lord de Vendôme sous la direction de Marie Legros-Vallet. Depuis 2006, cette

Savoyarde est venue s'installer à Vendôme. Passionnée de gospel, elle a monté le groupe vocal Yes-Lord composé de près de vingt personnes et qui se produit sous sa direction avec deux guitaristes et un pianiste.

Ce sont des chants connus de tous qui se sont succédés parmi lesquels « By the river of babylon », ou « Oh freedom ». Leur prestation s'est achevée avec succès par la célèbre chanson de Claude Nougaro « Armstrong ». Rendez-vous est donné par l'association intercommunale des amis de la musique à l'occasion du week-end culturel organisé par la mairie de La Chaussée-Saint-Victor au mois de juin.

Cor. NR : Françoise Poisson

Jean-Paul Vuillet, président Amis de la Musique, tél. 02 54.74.51.00. Groupe Yes-Lord, Marie Legros-Vallet, tél. 02.54.80.01.58.

## **Échos des réunions du Conseil Municipal**

(Les comptes-rendus complets sont à votre disposition à la Mairie)

### **Du 20 février 2009**

- **ANALYSES AGRO-ALIMENTAIRES À LA CANTINE SCOLAIRE** : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses afin d'effectuer trois fois dans l'année des analyses agro-alimentaires à la cantine scolaire.
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC CONTRAT DE MAINTENANCE EN RÉGIE** : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat d'entretien pour quelques mois avec l'entreprise ETDE dans l'attente de la finalisation de la procédure de renouvellement du contrat triennal.
- **OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT** : Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de 3 000 € nécessaires au règlement des travaux de bordures et d'aménagement de trottoirs rue de la Vallée de Villeneuve effectués par l'entreprise COLAS Centre-Ouest.
- **ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE** : Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de Saint-Denis-sur-Loire.  
Le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.  
Après consultation des personnels, favorables à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel actif en adhérant au CNAS à compter du 1er avril 2009,
- **ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT « LES GRANDS CHAMPS »** : le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir l'intégralité de la partie située en zone Ue sur la parcelle cadastrée A265 pour une contenance approximative de 15 a 40 ca au prix de 3,50 € le mètre carré.
- **AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PARCELLE COMMUNALE** : présentation d'une demande d'autorisation d'exploiter la parcelle communale cadastrée section WB n° 43 lieu-dit « les Beauvais » d'une contenance de 19 a 50 ca par Messieurs Jacques et Cédric DAUDIN.
- **PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2009**  
Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour 2009.
- **COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
  - ❖ **Commission Patrimoine** : Réflexion sur la revalorisation du lavoir « Muraton ».
  - ❖ **Commission Communication/Vie Associative** : Examen des demandes de subventions des diverses associations. A l'examen de ces demandes, un montant de 4 000 € sera affecté à l'article 6574 du budget primitif 2009.
  - ❖ **Commission Voirie** : Démarrage de l'élagage des arbres de la place de l'Église et des cours d'école.
- **URBANISME :**  
Examen des demandes suivantes :
  - **Permis de construire : SCI Croix Blanche – Transformation partielle** d'un bâtiment industriel en vue de la création d'une salle polyvalente
  - **Déclarations préalables :**
    - VIGIE du CAYLA Philippe – Construction d'une serre de jardin
    - CROSNIER Elisabeth – Réouverture d'un portail sur la rue de la Croix
    - MICHEL Jean – Réalisation d'une clôture 6 rue des Moissons

## **Du 27 mars 2009**

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier Payeur.

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants le compte administratif présenté par le Maire.

**Fonctionnement** Recettes : 565 662,77 Dépenses : 355 628,57 Excédent : 210 034,20  
**Investissements** Recettes : 285 977,30 Dépenses : 454 511,54 <sup>(1)</sup> Déficit : - 168 534,24

<sup>(1)</sup> Dépenses de l'exercice + Déficits des exercices précédents + Restes à réaliser 2008

- **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2008**

L'excédent de fonctionnement permet de financer l'ensemble du déficit d'investissements.

Le solde de 41 500 € est conservé dans les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2009.

- **VOTE DES TROIS TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après débat, a décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti de 2% (il passe de 10,29% à 10,50%). En revanche, il maintient les taux 2008 pour la taxe d'habitation (10,22%) et la taxe foncière sur le non bâti (43,85%).

- **BUDGET « EAU »**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion et administratif 2008 et le budget primitif 2009.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS INFORMATIQUES (JVS MAIRISTEM)**

- **CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DE RELANCE (FCTVA)**

- **DEMANDE DE PROROGATION DE LA D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) POUR LE LOTISSEMENT DE LA MARTINIÈRE**

*Les comptes-rendus complets figureront dans les « Trait d'Union » de milieu et de fin d'année.*

\*\*\*\*\*

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

L'enfouissement des réseaux (EDF et Télécom) touche à sa fin. Les travaux Chemin de Pissevin sont terminés. La rue a totalement changé de look, plus de poteaux en béton ni de fils aériens dans tous les sens.



Sur la seconde tranche, rues du Lierre, de l'Église, de Bellevue et Bernard Lorjou, le raccordement EDF étant effectué, il ne reste plus que le branchement téléphonique pour pouvoir procéder à la dépose des anciens poteaux et à la réfection de la voirie.

Actuellement, l'essentiel des travaux en cours se situe dans la descente de la rue de la Loire où l'on rencontre quelques difficultés en raison de la roche.

Nous remercions les dionysiens pour la patience et la gentillesse dont ils ont fait preuve à l'égard des employés de la Société Dhennin. Il faut dire que les travaux ont été très bien menés et que les ouvriers et leurs chefs d'équipe ont toujours su être à l'écoute des riverains.

Que tous soient ici remerciés.

## ÉLAGAGE

Une taille sur le prolongement de l'ancienne coupe des platanes Place de l'Église, Place Eugène Leroux et dans les cours d'école a été réalisée par l'entreprise Arbo-Concept.

Le broyage des branches a été conservé et entreposé sur le terrain de l'ancienne décharge de la commune proche de la Route de Villerbon et en limite de la Chaussée Saint-Victor. Les copeaux peuvent être utilisés en couvre-sol autour des plantes et arbustes, ainsi que dans les allées de jardin afin d'éviter un désherbage chimique.

Les personnes intéressées peuvent aller se servir. Pour y accéder, prendre la route de Villerbon direction Blois, emprunter le chemin sur la gauche à hauteur de la commune de la Chaussée Saint-Victor.



Arbres élagués, parking  
de l'Église

\*\*\*\*\*

## COMMISSION « AIDE À LA PERSONNE »



Une commission du **Centre Intercommunal d'Action Sociale** du blésois travaille sur l'accompagnement des personnes en difficulté. Les participants s'interrogent sur la notion d'accueil des demandeurs, dans un souci d'équité sur l'ensemble du territoire communautaire d'Agglopolys. Le but est d'avoir un numéro de téléphone unique et un lieu unique, avec du personnel compétent qui saura écouter et prendre en charge la demande.



N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des besoins ou si vous avez repéré dans votre entourage, des personnes en difficulté. Nous vous aiderons à vous diriger vers les services compétents.

\*\*\*\*\*

## COMMISSION SCOLAIRE

Les travaux continuent pour établir une convention avec les communes de Ménars et Villerbon.

Il a notamment été estimé que les tâches de secrétariat supplémentaires inhérentes à cette gestion relocalisée des écoles représentaient entre 3 et 4 heures de travail hebdomadaire par commune. De manière à ce que les procédures soient harmonisées et le travail rationalisé, c'est une seule secrétaire qui assumera cette mission sur les trois communes. Odile Pichot-Duclos, pour l'instant à mi-temps à Saint-Denis-sur-Loire, verra son temps de travail augmenter en conséquence. Cette convention sera en place pour la rentrée prochaine.



**Les préinscriptions à l'école Lorjou de Saint-Denis-sur-Loire peuvent être faites dès maintenant auprès du secrétariat de Mairie.**

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

### **« Ensemble nettoyons les bords de Loire »**

Le compte-rendu réalisé par l'Association pour la Sauvegarde et la Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement en Loir-et-Cher montre un intérêt partagé pour les questions d'environnement. Les associations et la municipalité ont pu impliquer des



adultes et enfants pendant quelques heures sur une action concrète de ramassage et de tri de déchets.

L'objectif est bien sur de contribuer à développer d'année en année cette forme de sensibilisation, qui en terme d'éducation à l'environnement, permet d'aller au delà de tout ce qu'on peut lire sur le sujet. Pour l'opération 2010, la municipalité de Saint-Denis-sur-Loire a le projet d'y associer davantage d'enfants... et d'adultes.



### ***Jachères fleuries***

Les jachères fleuries vont être semées prochainement sur deux parcelles en entrée du village : à Macé parallèlement à la route départementale 2152 (ancienne RN 152), et à l'entrée de Villeneuve en venant de Villerbon. Cette opération est menée grâce à la participation de la Société de Chasse et de deux agriculteurs qui nous prêteront main forte pour la préparation de la terre et le semis. Ensemble, nous contribuerons ainsi pendant quelques mois à agrémenter les couleurs de notre village et surtout à maintenir une biodiversité animale et végétale.

Ces espaces sont en effet très prisés par la faune sauvage qui y trouve un apport en nourriture riche et variée. Ce sont des conditions idéales pour y installer pendant quelques mois en toute sécurité une nouvelle progéniture !

Le fait d'attirer les insectes contribue également à l'amélioration de la pollinisation des fleurs.

\*\*\*\*\*

## **LES ASSOCIATIONS**

### **Association pour la Sauvegarde et la Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement en Loir-et-Cher**

Association régie par la loi de 1901

1, rue Médecis Cidex 8484. 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Tél. 02.54.78.85.03

### **COMPTE-RENDU ASSOCIATIF**

#### **OPERATION « AGISSONS POUR UNE LOIRE PROPRE »**

Comme chaque année, l'Association participait à l'opération « AGISSONS POUR UNE LOIRE PROPRE » organisée par « LA MAISON DE LA LOIRE » de SAINT DYE SUR LOIRE, le samedi 21 Mars au matin. L'opération a lieu tous les ans sur les deux rives de la LOIRE, de TAVERS à BLOIS. Elle a pour but d'enlever sur les bords de la LOIRE le maximum de déchets par un tri sélectif. La nouvelle municipalité nous a apporté son soutien avec la pose d'une banderole près de l'école et la distribution des tracts annonçant l'évènement.

Un container de tri sélectif a été installé sur les bords de LOIRE.

A 8h30, les premiers participants arrivent au point de ralliement : le parking de la rue de la Loire. Le maire et ses conseillers sont présents avec une vingtaine d'adultes et une dizaine d'enfants. Un stand a été installé avec distribution de sacs, de gants et de brochures.

A 9 h, trois groupes partent ramasser et nettoyer des Mées à Macé sous un beau soleil.

Une animation était prévue pour les enfants « La découverte de traces d'animaux ». Des traces de présence de castors ont été observées.

Des papiers gras, canettes, bouteilles, objets en plastique, ferrailles ont été ramassés pendant deux heures. Il y en a moins que l'année précédente. Tant mieux pour tous !

Le tri a été fait aux containers, les gros objets ont été enlevés par le personnel municipal que nous remercions chaleureusement. Un pot de l'amitié était offert sur le parking de la Loire dans une chaude ambiance.

Bien entendu, nous souhaitons renouveler cette action l'année prochaine. VENEZ NOMBREUX ! Ce site magnifique mérite quelques attentions et mérite son classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

### A NOTER

**Assemblée Générale de l'Association le 12 Juin 2009 (vendredi).** Le lieu et l'heure seront précisés ultérieurement sur la convocation.

### AVEC LE CONCOURS DU CDPNE

- **Samedi 6 Juin 2009** en matinée « A la rencontre des herbes folles » à l'occasion d'une promenade d'une heure dans les rues de BLOIS ;
- **Samedi 16 Mai 2009** « A la découverte des insectes volants » avec animation.
- **Samedi 27 Juin 2009** à 14 h « La Loire dans le Val de Blois » : sortie vélos de 3 h. dans le Parc des Mées, Montprofond, la Bouillie et le quartier de Blois-Vienne.

Pour s'inscrire, contacter l'Association. (Nombre de places limité). L'association est membre du CDPNE. Pour les conférences et l'actualité [www.cdpne.org](http://www.cdpne.org) Tél. 02.54.51.56.70.

## L'actualité du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous rappelle qu'il organise :



- **le dimanche 7 juin sa « randonnée des bords de Loire ».** Cette année, les deux circuits proposés emprunteront un parcours en partie inédit. Les randonneurs sont attendus à partir de 8 heures pour le circuit de 15 kms et à partir de 8h30 pour celui de 9 kms. Les circuits proposés sont accessibles à tous. Les randonneurs qui viennent accompagnés de leur chien devront obligatoirement le tenir en laisse sur la totalité du parcours. Ravitaillement assuré sur le parcours et verre de l'amitié au retour !
- **le samedi soir 20 juin, conjointement avec Apollos, une soirée guinguette avec repas (sur réservation) suivi d'une soirée dansante (sans réservation ni droit d'entrée) animée par un orchestre.** En 2008, pour la première édition, nous avons misé sur la qualité tant de l'animation que de la restauration. Les retours ont été très positifs et nous avons donc décidé de reconduire la même formule. Un menu enfant sera également proposé. Une soirée à partager en famille ou avec des amis... Attention, notre capacité d'accueil est limitée à 150 personnes pour le repas (il y en avait environ 140 en 2008). Des formulaires d'inscription seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune à la mi-mai. Nous vous invitons donc à vous inscrire au repas dès réception de ces formulaires car les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
- **le dimanche 18 octobre, sa brocante annuelle.**



Par ailleurs, notre **troisième concours-expo photo se déroulera le week-end des 26 et 27 septembre. Le thème retenu pour cette édition 2009 est « La Loire ».**

Cette exposition est ouverte à tous les photographes amateurs (les professionnels ne peuvent y participer). Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous préciser les modalités de participation, mais n'attendez pas, il ne vous reste que quelques mois pour réaliser vos meilleurs clichés !

Association  
POur  
Les  
LOisirs  
St Denis sur Loire



## 17 MAI : LA PETANQUE

Si vous aimez taquiner le cochonnet, n'hésitez pas à venir nous retrouver sur le terrain de pétanque au Complexe Sportif. Jeunes et adultes se rencontrent dans une ambiance amicale et des lots sont proposés pour tout le monde. Réservez dès maintenant votre dimanche 17 mai pour venir retrouver toute l'équipe d'Apollos. Une buvette vous attend entre les parties, pour vous permettre de vous détendre après l'effort.

\*\*\*\*\*

### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### **RAPPEL DE QUELQUES Règles d'usage... et de bon sens !**

Les beaux jours revenant, il convient de faire les quelques rappels d'usage, garants de relations de bon voisinage, au sujet de certaines activités extérieures.

Depuis quelques temps, il ne se passe pas une semaine sans que je sois interpellé par l'un de vous parce qu'un voisin fait du bruit à une heure où le calme serait plus apprécié, laisse son chien aboyer ou divaguer sur la voie publique, brûle des déchets dont l'odeur laisse à penser qu'il ne s'agit pas que de végétaux ou qui empêche d'ouvrir les fenêtres des maisons voisines...

Que faire ? Bien sûr, dans les cas où je l'estime utile ou important, j'interviens auprès du « fauteur de trouble » mais, il faut reconnaître que la plupart du temps, une simple relation de voisinage me semblerait plus adaptée et surtout plus propice au maintien de bonnes relations entre nous tous. J'assume mes responsabilités mais vous vous doutez bien que le gestion de ce genre de conflits ne fait pas partie des tâches les plus intéressantes de ma fonction.

Je l'avais déjà écrit l'année dernière à la même époque : **Dans la mesure du possible, il est souhaitable que chacun puisse faire ce qu'il a à faire chez lui sans occasionner pour autant une gêne pour son environnement et son voisinage.**

Les quelques règles ci-dessous devraient contribuer à atteindre cet objectif de bon sens !

**Brûlage des déchets végétaux**

**A partir du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 septembre** de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions voire à autorisation.

Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni avec une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

**Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.**

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

Cette règle s'applique à toutes et à tous. J'ai signé bien peu d'autorisations depuis le 1<sup>er</sup> mars comparativement aux quantités de fumées que nous avons pu observer dans le ciel dionysien !

**Les travaux de bricolage ou jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

**Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public**

La Municipalité s'efforce, dans la mesure du possible, d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste, par exemple.



**En conséquence, j'attire l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, je me verrai dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire.** Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.

Toutes ces informations, vous en conviendrez, sont empreintes de bon sens. Il est de notre responsabilité collective d'appliquer ces mesures et d'en respecter les règles afin que tous, nous y trouvions notre compte.

Après tout, je pense que toutes les dionysiennes et tous les dionysiens ont en commun au moins un objectif : valoriser notre cadre de vie et faire en sorte que chacun puisse en bénéficier en toute liberté... mais sans limiter pour autant celle des autres !

Merci d'avance.

Benoit SIMONNIN, Maire

## ***Et ça recommence !!!***

Dans le Trait-d'Union du mois d'août 2008, nous avons attiré votre attention, en page 31, sur la situation déplorable des abords des containers de tri sélectif dans le Bourg et à Villeneuve. Le résultat a été stupéfiant : pratiquement plus rien n'a été déposé aux abords des containers. Vous serez d'accord avec nous pour dire que c'était beaucoup plus agréable. Nous vous remercions d'avoir rendu ce service à la collectivité... et aux agents municipaux qui ont ainsi pu se consacrer à d'autres tâches.

Plus rien... jusqu'à ces dernières semaines. Nous constatons en effet une recrudescence des dépôts sauvages. Des cartons et des sacs entiers de bouteilles, papiers et... ordures ménagères (!) déposés aux pieds des containers. L'indélicat qui dépose systématiquement, chaque semaine, ses tontes de pelouses à Villeneuve a repris son manège...

Nous en appelons donc une nouvelle fois au civisme de l'ensemble des dionysiens :

### **NE LAISSEZ RIEN À CÔTÉ DES CONTAINERS.**

S'ils sont pleins, revenez ultérieurement ou traversez la RD 2152 !

Vos objets ne passent pas dans les ouvertures prévues ? C'est qu'ils sont trop encombrants ! Ils sont faits pour la déchetterie de La Chaussée Saint-Victor sur la zone d'activités des Gailletrous. Elle est ouverte tous les jours de la semaine, y compris le samedi.

Les employés communaux ne sont pas vos éboueurs ! Leur mission d'entretien de la Commune est déjà suffisamment lourde pour qu'ils n'aient pas en plus à faire le ménage de quelques individus indélicats.

*L'équipe municipale au grand complet (élus et employés) vous en remercie par avance.*

\*\*\*\*\*

## **OFFRE D'EMPLOI**

La commune de **SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**  
recrute

un ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe  
à temps non-complet  
par **voie contractuelle**

Durée hebdomadaire du service : 10 H 25

Durée prévue du contrat : 6 mois avec possibilité  
d'évoluer vers un CDI

Mission : ménage à l'école maternelle, à la salle des associations et la salle de sport, encadrement des enfants lors de remplacements ponctuels du personnel communal titulaire (garderie, cantine).

Qualités requises : sens du contact avec les jeunes enfants, disponibilité, rigueur, discrétion.

Poste à pourvoir **début juin 2009**

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :  
M. Benoit SIMONNIN, Maire (02 54 78 68 66)  
Mme Martine CIRET, Adjointe chargée des Affaires Scolaires (02 54 78 68 66)

Adresser lettre de candidature motivée et curriculum vitae avant le **30 Avril 2009**.

## ***EXPOSITION D'AQUARELLES*** *de* ***Denis CROSNIER***

**SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**  
**ÉCOLE MATERNELLE**  
**DIMANCHE 7 JUN 2009**  
**DE 8 H A 18 H**



***Cette exposition se tiendra dans une  
salle annexe du bureau de vote, le jour  
des élections européennes.***

***Entrée libre***



# Du basket à Saint-Denis-sur-Loire

Par le Club de L'ASJ BASKET La Chaussée Saint-Victor



## Animations pendant les Vacances de Pâques

Le Club propose d'animer deux demi-journées sur le terrain de basket de Saint Denis-sur-Loire (complexe sportif, chemin de Pissevin) :

- Animation assurée par Vincent BIARNOIS, salarié du Club, diplômé d'État (qui assure l'animation dans les écoles de Villerbon, Ménars et Saint-Denis-sur-Loire) ;
- Participation entièrement gratuite ;
- Collation offerte par la Commune de Saint-Denis-sur-Loire ;
- Matériel à apporter : ses baskets, une tenue adéquate, une bouteille d'eau et sa bonne humeur ;
- Nombre de places limité à 14 jeunes (inscription dans l'ordre d'arrivée).

Date	Le mardi 27 avril 2009 9 à 12 h	Le mercredi 28 avril 2009 9 à 12 h
Public	Pour les 12 à 16 ans	Pour les 6 à 11 ans
Programme	Tournois, jeux, concours, matches	Découverte ludique du basket, jeux, concours, matches

**Inscriptions : à la Mairie ou par téléphone au 06 74 31 17 97 ou par mail à [vincentbiarnois@hotmail.fr](mailto:vincentbiarnois@hotmail.fr)**

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

**Nous vous attendons nombreux  
Le vendredi 8 mai à 11 H  
Place Eugène Leroux**

**Cérémonie commémorative  
au Monument aux Morts  
suivie d'un vin d'honneur**

## VOUS UTILISEZ UN TAXI CONVENTIONNE

Attention, les conditions de remboursement de vos frais de transport en taxi ont changé.

Si votre médecin vous a prescrit un transport assis, sachez que seuls les taxis conventionnés vous permettront d'être remboursé. Les autres conditions de remboursement ne changent pas.

### > COMMENT SAVOIR SI UN TAXI EST CONVENTIONNE ?

Ce logo vous signale les taxis conventionnés avec votre Caisse d'Assurance Maladie. Il figure obligatoirement sur la vitre arrière droite du véhicule.



Pour connaître la liste des taxis conventionnés proches de chez vous, connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou appelez le 3646\*.

### > COMMENT VOUS FAIRE REMBOURSER ?

Certaines entreprises de transport ou de taxis pratiquent le tiers payant. Elles peuvent être directement payées par l'Assurance Maladie. Si cela n'est pas le cas, adressez à votre caisse :

- la prescription du médecin complétée par le taxi conventionné,
- la facture de taxi.

**Pour être remboursé, la prescription médicale doit toujours être faite avant le transport... sauf urgence.**

CREATION CPAM 41 - 01/2009

\* prix d'un appel local depuis un poste fixe.

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



**Petit coup de pouce à une jeune dionysienne qui s'installe ! Réservez-lui le meilleur accueil.**



### Coordonnées de la Mairie

 **19 rue de la Loire**  
**41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**

 **02 54 78 68 66**  
 **02 54 74 40 12**

 **mairie-stdenissurloire@wanadoo.fr**

### Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie :

- *Lundi*..... de 16 h 30 à 18 h 30
- *Mercredi*..... de 16 h 30 à 19 h 00
- *Jeudi*..... de 09 h 00 à 12 h 00
- *Vendredi*..... de 16 h 30 à 18 h 30
- *Samedi*..... de 09 h 00 à 11 h 30

### Permanences des Adjointes et du Maire

**Martine CIRET, Première adjointe,**  
**Chargée des affaires sociales et des affaires scolaires**  
 Semaines paires, le samedi de 9h00 à 10h00

**Patrick MENON, Deuxième adjoint,**  
**Chargé de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments municipaux**  
 Semaines Impaires, le lundi de 17h30 à 18h30

**Claudine BOCQUEL, Troisième adjointe,**  
**Chargée de la communication, du tourisme et de la vie associative, sports et culture**  
 Semaines Impaires, le samedi de 9h00 à 10h00

**Sophie MILTEAU, Quatrième adjointe,**  
**Chargée de l'environnement, du développement durable, des transports et des affaires agricoles**  
 Semaines paires, le lundi de 17h30 à 18h30

**Benoit SIMONNIN, Maire**  
 Reçoit sur rendez-vous. S'adresser au Secrétariat de mairie